

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 9 mai 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 9 mai 2023.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Catherine CAILLY, Pascal DALIGAULT, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER, Hervé PONDEMER, Anne ROELANDT

### Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Jean-Daniel GOUDIER  
Nathalie BOUILLARD à Brigitte LAIR  
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT  
Frédérique CLOTEAU à Laëtitia BOISSÉE  
Nathalie COLLIBEAUX à Florence DUQUESNE

Sylvain DELANGE à Hervé PONDEMER  
Flavien DELÊTRE à Benoît BALAIS  
Nadine LECHATTELLIER à Anne ROELANDT  
Najat LEMERAY à Valérie DESQUESNE

### Absents excusés : /

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20230515-23\_05553-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2023  
Date de réception préfecture : 26/05/2023

| Nombre de conseillers   | Vote à l'unanimité | Nature de l'acte : 5-3-4  |
|---|--------------------|---|
| - en exercice : 29  | - pour : 29        | Date de publication = date de<br>télétransmission au contrôle de légalité |
| - présents : 20   | - contre : 0       |   |
| - votants : 29  | - abstention : 0   |   |
| Secrétaire de séance : Benoît BALAIS  |                    |   |
| Le compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2023 a été adopté à l'unanimité |                    |   |

### **DÉL.2023-046 - Désignation d'un représentant au Conseil Local de Sécurité et de Prévoyance de la Délinquance (CLSPD)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-29,  
Vu la délibération n°13 du 15 juin 2020 désignant les membres élus pour siéger au CLSPD,

Considérant que Madame LEMERAY a fait part de son souhait de ne plus siéger au CLSPD en raison d'un emploi du temps surchargé, il est nécessaire de désigner un nouveau membre.

Constatant qu'il n'y a qu'un candidat par poste à pourvoir, conformément à l'article L.2121-21 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **DÉSIGNE** Patrick BILLARD en tant que représentant au Conseil Local de Sécurité et de Prévoyance de la Délinquance,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 15 mai 2023

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

